

A compter de la rentrée 2024-2025, la commune de CERTINES instaurera par le biais du module de réservation de la cantine et de la garderie (3D ouest), un système de prépaiement.

**De ce fait la réservation sera possible uniquement si vous avez alimenté votre porte-monnaie électronique.**

→ Vous disposez d'une carte bancaire :

Dans l'onglet « réservation » vous accédez à un encadré qui indique votre solde et à un onglet « rechargez votre compte ». Vous avez alors accès à une plateforme sécurisée gérée par la Direction des Finances Publiques. Vous versez la somme que vous souhaitez. Un reçu sera délivré après la transaction.

→ Vous n'avez pas de carte bancaire ou vous n'avez pas Internet :

Il faudra prendre contact avec le secrétariat de la mairie

Si votre enfant quitte l'école (fin de scolarité ou déménagement), le solde du porte-monnaie électronique sera remboursé.



Les inscriptions doivent impérativement intervenir avant le mercredi 22h pour la semaine suivante.

Passé ce délai, vous n'avez plus accès aux inscriptions pour la semaine à venir.

Il faudra alors :

→ Si votre porte-monnaie électronique est créditeur : contacter la mairie par téléphone pour faire la réservation.

→ Si votre porte-monnaie électronique est débiteur : alimenter votre porte-monnaie puis contacter la mairie.

Le prix du repas a été fixé par le Conseil Municipal :

→ 4,30€ le repas (4,50€ pour les hors commune)

→ 2,60€ la pénalité en cas d'inscription tardive (soit après le mercredi 22h)

Toute absence devra être signalée dès 9h00 à la mairie. Si une réservation est annulée pour cause d'enfant malade, le porte-monnaie électronique sera « recredité » du prix du repas.

N'attendez pas les derniers jours d'août pour prendre connaissance des modalités, et n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie ([mairie@certines.fr](mailto:mairie@certines.fr) / 04.74.51.60.30 ) en cas de difficulté ou pour plus de précisions.